

VILLE DE LA VERRIÈRE

Demande de duplicata du livret de famille

Certaines démarches nécessitent la production d'actes d'état civil : du livret de famille.

Champs obligatoires

Vos coordonnées?

Nom du demandeur

Prénom du demandeur

Courriel

Téléphone

Adresse

Complément d'adresse

Code postal

Ville

Objet de la demande

Nature du livret

- Livret de parents communs
- Livret d'époux (duplicata)

Type de demande

- 1re demande
- Duplicata
- Mise à jour

Motifs

- Naissance du premier enfant
- Perte, vol ou destruction du premier livret
- Époux ou parent dépourvu de livret (divorce, séparation)
- Adoption d'un enfant
- Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes figurant sur le livret (Restituer obligatoirement le 1er livret)
- Rectification
- Autre

Préciser

Choisissez
Pièce d'identité

a
file

Transférer

1 seul fichier.

Limité à 2 Mo.

Types autorisés : gif, jpg, jpeg, png, odf, pdf.

Choisissez
Justificatif de domicile

a
file

Transférer

1 seul fichier.

Limité à 2 Mo.

Types autorisés : gif, jpg, jpeg, png, odf, pdf.

Epoux ou père

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Pays de naissance

Nationalité

Décédé

- oui
- non

Date de décès

Epouse ou mère

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Pays de naissance

Nationalité

Décédée

- oui
 non

Date de décès

Mariage

Lieu du mariage

Date du mariage

Nombre d'enfants

Enfants

**Re-
order**

Nom

Nom

Ajouter

Ajouter more items

more items

J'accepte les conditions générales d'utilisation du service

[Consulter](#)

CAPTCHA

Cette question sert à tester si vous êtes un visiteur humain.

Enregistrer

Infos pratiques

Le livret de famille remis lors du mariage contient les éléments suivants :

- Extrait de l'acte de mariage des époux
- Informations sur le droit de la famille : mariage, filiation, adoption, autorité parentale, etc.

Le livret de famille délivré lors de la naissance du 1^{er} enfant contient :

- les extraits d'actes de naissance du ou des parents,
- l'extrait d'acte de naissance de l'enfant,
- des informations sur le droit de la famille : mariage, filiation, adoption, autorité parentale, etc.

La mise à jour du livret de famille est obligatoire et elle incombe à son titulaire. Tout changement dans votre état civil ou situation de famille doit y être intégré. Dans certains cas, un nouveau livret peut vous être délivré.

Hôtel de Ville

Service Etat civil

Avenue des Noës

Tél. : 01 30 13 76 00

Courriel : affaires.generales@mairie-laverriere.fr